



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# La Banque des Territoires

Un partenaire de confiance à vos côtés

01

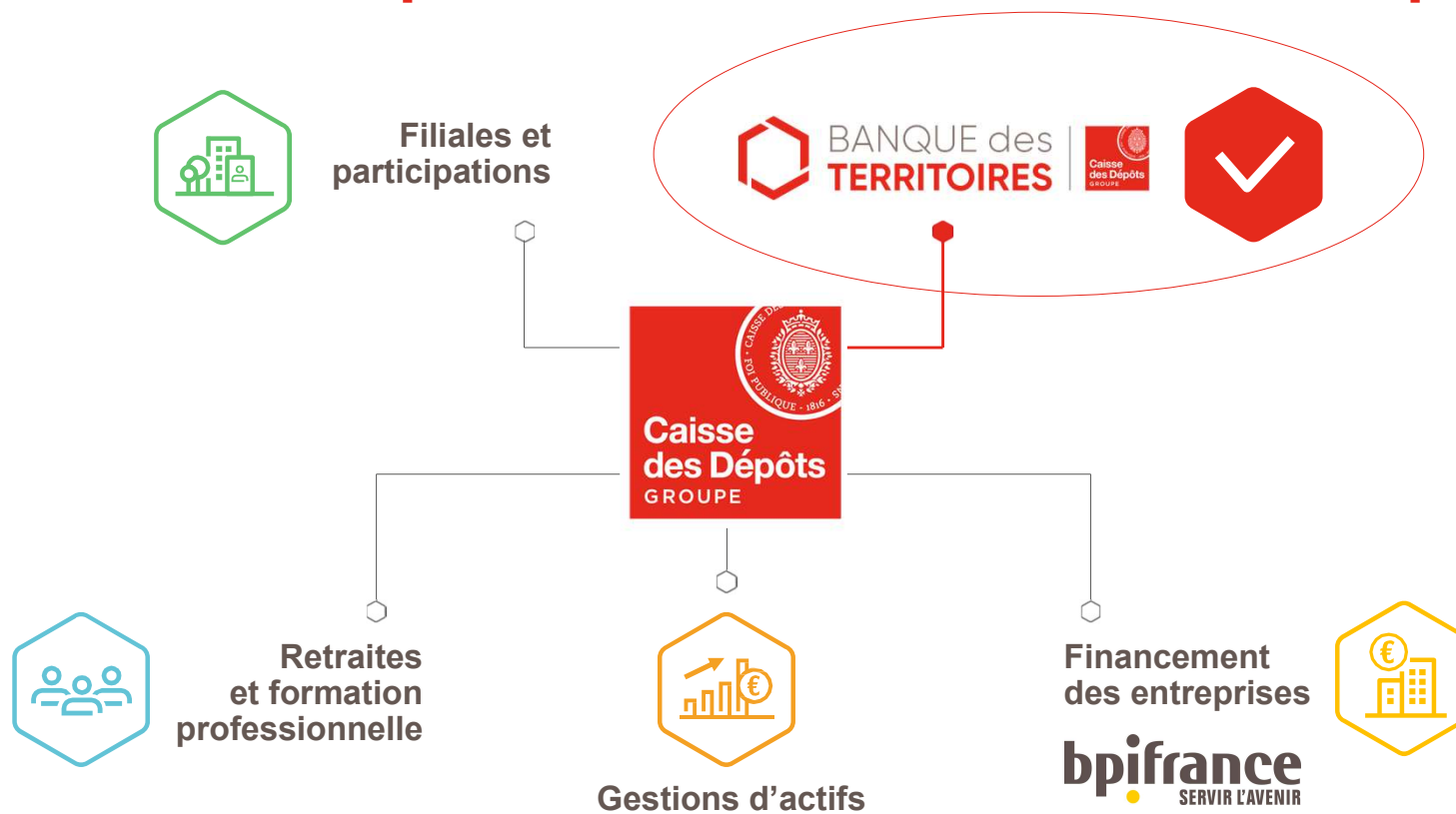
# Qui sommes-nous ?



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# La Caisse des Dépôts : un des 5 métiers du Groupe



# Pourquoi une Banque des Territoires ?

Nos compétences et notre expertise au service de l'intérêt général et du développement local

Depuis sa création en mai 2018, la Banque des Territoires s'est fixée pour **objectif** de :

**Réduire les inégalités territoriales face aux mutations croissantes des territoires**

En agissant sur deux leviers essentiels :

- La transformation écologique
- La cohésion sociale et territoriale



02

# Nos solutions adaptées à vos besoins

Nos produits et services



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# Notre offre et nos interventions

## ➤ Répondre aux enjeux du territoire



### Conseil, ingénierie et appui aux territoires

#### Expertise juridique, territoriale et financière

→ Accompagner la structuration de vos projets

#### Financer et réaliser des études

→ Sécuriser et monter votre projet

#### Territoires Conseils

→ Accompagner vos projets de développement



### Une offre complète de financement

#### Prêt de long terme adapté à vos besoins

- Construction neuve
- Rénovation et réhabilitation
- Secteur Public Local et Politique de la ville
- Diversification de l'activité

#### Prêts sur fonds d'épargne

→ Indexés au taux de Livret A pour vous proposer des taux compétitifs



### Investissements en fonds propres.

#### Prise de participation au capital de sociétés de projet ad hoc

- Aux côtés de partenaires privés
- Soutien aux axes de développement du territoire (énergie, numérique, santé, tourisme, ...)

#### Prise de participation au capital d'outils économiques mixtes

→ SEM/SEMOP

03

## Financer

Financement sur ressources  
des fonds d'épargne ou sur  
ressources particulières



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



Caisse  
des Dépôts  
GROUPE

# Un financement de long terme

Un financement unique pour que vos projets prennent vie

**Une tarification équitable pour chaque produit du fond d'épargne sur Livret A**

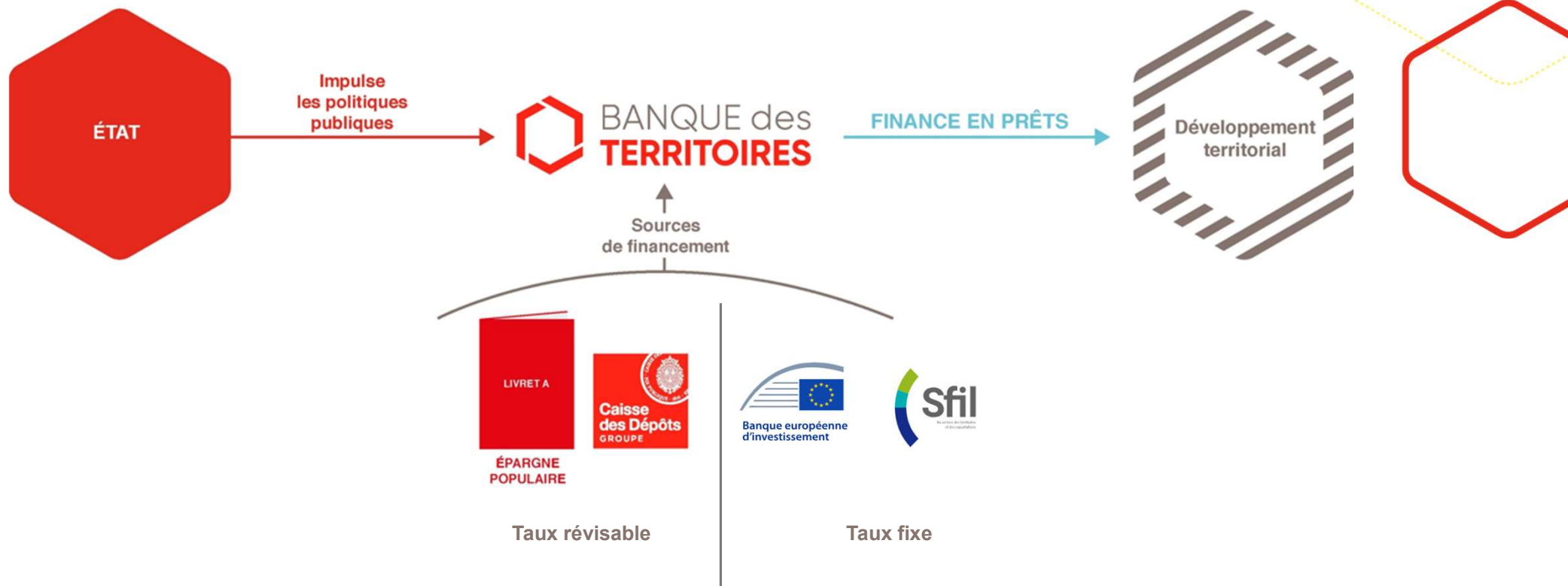
Notre tarification ne varie pas selon :

## Nos valeurs

- > Simplicité
- > Proximité
- > Solidarité
- > Optimisme



# La Banque des Territoires : un rôle central pour financer le développement local

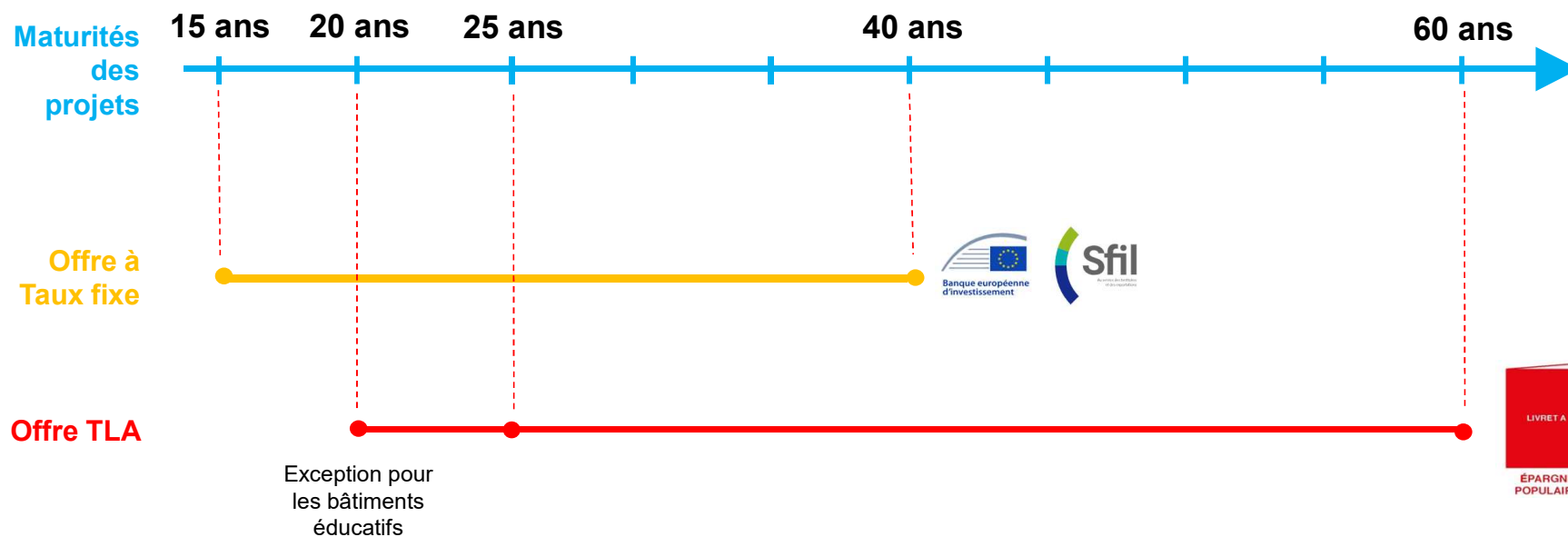


## Caractéristiques financières prêt indexé LA

Quotité de financement	Jusqu'à 5 M€ : 100 % du besoin de d'emprunt Strictement supérieur à 5 M€ : 50 % du besoin d'emprunt sauf si critère TEE
Durée	25 à 50 ans (ou 60 ans pour certaines thématiques)
Taux	Livret A + marge
Mobilisation de fonds	5 ans maximum (en plus de la durée d'amortissement du prêt), en adéquation avec la durée et le calendrier des travaux
Différé d'amortissement	2 ans maximum (inclus dans la durée d'amortissement du prêt), si le montage économique de l'opération le justifie
Périodicité	Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle
Commission d'instruction	0,06% du montant de chaque ligne de prêt
Pénalité de dédit	1% du montant de prêt annulé
Indemnité de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle

# Maturité de nos financements

Une offre de prêt qui couvre l'ensemble des projets des acteurs du territoire





BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# Nos offres de prêt à taux fixe

Sous conditions

3.1

# Le prêt à Taux fixe sur ressource de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Une offre à taux fixe sur les ressources de la BEI

**1**  
partenariat  
avec la BEI  
pour un taux  
compétitif



## Pour quels projets?

Ce prêt est à destination des projets qui œuvrent pour la **transition écologique, le climat** et pour les **projets éducatifs**.

*Enveloppe SPL Taux fixe BEI – PRU (QPC, ACV, PVD) et PPU*

Barème janvier 2026	15 ans	20 ans	25 ans
------------------------	--------	--------	--------

Taux d'intérêt	3,77%	4,04%	4,20%
----------------	-------	-------	-------



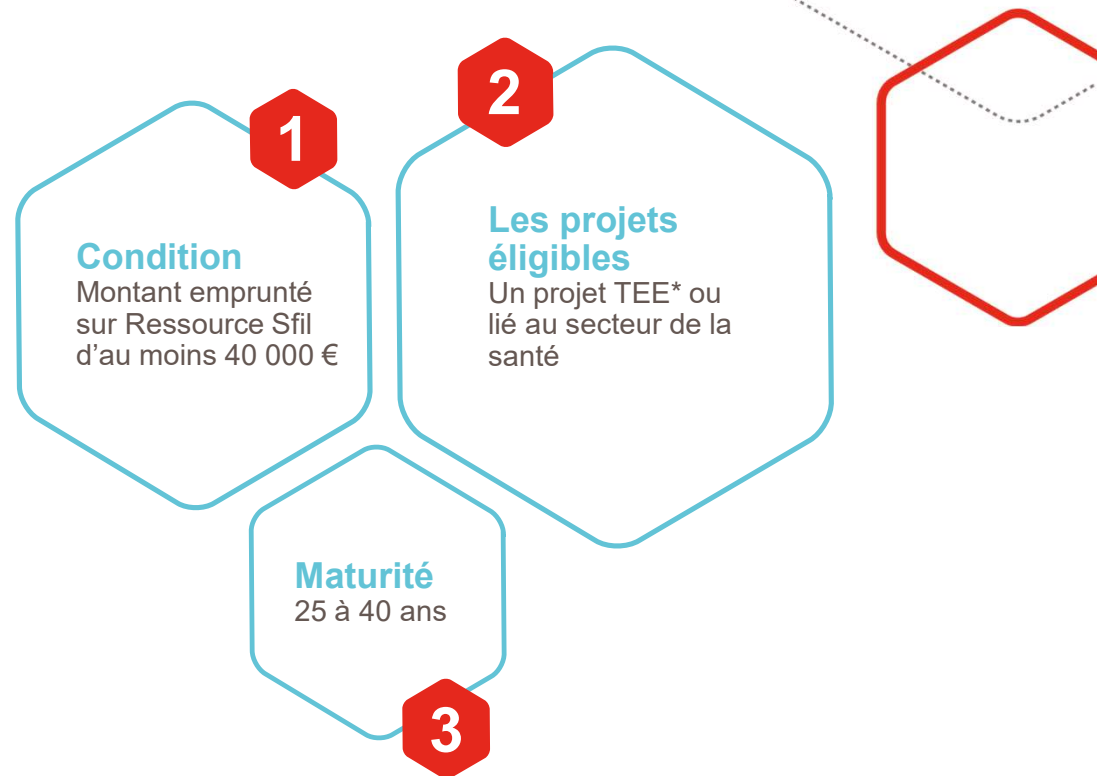
## Quel avantage?

Diversifier vos ressources de financement en finançant votre projet à un **taux fixe compétitif sur du moyen terme**

# Le prêt à taux fixe sur ressource de la Société de Financement Local (Sfil)



Une offre à taux fixe sur les ressources de la Sfil

Barème janvier 2026	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
<i>Profil amortissement constant – Périodicité Trimestrielle</i>				
Taux d'intérêt	4,24%	4,28%	4,31%	4,31%
<i>Profil échéances constantes – Périodicité Trimestrielle</i>				
Taux d'intérêt	4,29%	4,33%	4,34%	4,34%
<i>Profil amortissement constant – Périodicité Annuelle</i>				
Taux d'intérêt	4,30%	4,34%	4,37%	4,37%
<i>Profil échéances constantes – Périodicité Annuelle</i>				
Taux d'intérêt	4,35%	4,39%	4,40%	4,40%



# Conditions financières

## Les offres de prêts à taux fixe

Ligne de prêt à taux fixe sur ressource	Banque Européenne d'Investissement (BEI) 	Société de Financement Local (Sfil) 
<b>Quotité</b>	50% du coût total de l'investissement hors taxes <i>Sous réserve que le CAPEX soit compris entre 40K€ et 20M€</i>	100% du besoin d'emprunt
<b>Mobilisation du prêt</b>	Sous forme de lignes de prêt	
<b>Durée de la phase de mobilisation (tirages)</b>	De 3 à 12 mois – prolongation non autorisée	
<b>Durée d'amortissement</b>	15 ans ; 20 ans ; 25 ans	25 ans ; 30 ans ; 35 ans ; 40 ans
<b>Différé d'amortissement</b>	Pas de différé possible	
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéances constantes	Echéances constantes ou amortissement constant Amortissement sur mesure pour un montant minimum de 10M€
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle	Trimestrielle ou Annuelle
<b>Index</b>	Taux fixe selon un barème mensuel (cotation spot Sfil si le montant est supérieur à 20M€)	
<b>Commission d'instruction</b>	0,06% de chaque ligne de prêt	
<b>Pénalité de dédit</b>	1% du montant du prêt annulé + indemnité de rupture de taux fixe (type actuarielle)	
<b>Indemnité de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité de rupture du taux fixe	
<b>Indemnité de retard de paiement</b>	Taux de l'index en vigueur + 5%	



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



Caisse  
des Dépôts  
GROUPE

**Nos offres de  
prêts à un taux  
indexé au Livret A**

**3.2**

# Définition de la ressource Livret A

Le Taux du Livret A (TLA) : un taux révisable adapté aux prêts à long terme, classé A1 selon la charte Gissler

- **Un taux peu volatile** : moyenne semestrielle du taux d'inflation française (IPC) et du taux interbancaire à court terme EONIA.

$$TLA = \max \left[ \left( \frac{1}{2} \text{Inflation} + \frac{1}{2} \text{Ester} \right); 50 pb \right]$$

- **Une composante taux d'inflation** : optimisation emplois / ressources - corrélation des loyers (bailleurs sociaux) ou des recettes fiscales (collectivités locales), à l'inflation.
- Le Livret A à la Banque des Territoires, **un modèle unique** permettant de transformer l'épargne des Français en financement long terme **de projets d'intérêt général**.
- Fixé par le législateur 2 fois par an, au 1er février et 1er août (révisions exceptionnelles possibles au 1er mai et 1er novembre)

Évolution du taux du livret A et des indices de calcul



Le taux de rémunération du Livret A a été fixé à **1,7 %** au **1<sup>er</sup> août 2025**.

La **projection** macroéconomique du niveau du TLA à **moyen/long terme** est à **2%**.

Taux de croissance ou taux (moyenne annuelle)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Taux du livret A</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<b>Taux d'inflation</b>	<b>5,3</b>	<b>4,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

# Les offres de Prêts du Secteur Public Local (PSPL)

## Prêts Thématiques

## Prêts Géographies Prioritaires

## Prêts Fonciers

### Transformation Ecologique et Energétique (TEE)\*\*\* :

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Mobilité décarbonée
- Biodiversité
- Energies renouvelables
- Adaptation au changement climatique

TLA + 0,50%

### Cohésion Sociale

- Santé\*
- Mobilité transitoire
- Rénovation d'ouvrage d'art
- Catastrophe naturelle

TLA + 0,60%

### PRU AM\* :

Aménagement

### PRU ACV\* :

Action Cœur de Ville

### PRU PVD\* :

Petite Ville de Demain

### PPU QVA\* :

Projet urbain en quartier veille active

TLA + 0,60%  
TLA + 1%

### Gaïa Habitat Social court terme

- Portage foncier avec minimum 25% de LLS

### Gaïa Habitat Social long terme

- Acquisition foncière

### Gaïa Territorial

- Sobriété foncière
- Résorption de friches toute nature
- Redynamisation urbaine

TLA + 0,60%  
TLA + 0,80%

### Edu Prêt\*

TLA + 0,50%  
TLA + 0,60%

### Cohésion Territoriale

- Tourisme
- Investissement de long terme

TLA + 1,30%

### Aqua Prêt

TLA + 0,50%

Intracting

Cf. page 26

# Conditions financières

## Les offres de prêts à taux révisable TLA

<b>Mobilisation du Prêt</b>	Sous forme de lignes de prêt	
<b>Durée de la phase de mobilisation (tirages)</b>	<b>5 ans maximum</b> (en plus de la durée d'amortissement du prêt), en adéquation avec la durée et le calendrier des travaux	
<b>Paiement des intérêts en phase de mobilisation (tirages)</b>	Préfinancement inférieur à 12 mois : paiement au terme de la phase de mobilisation. Préfinancement égal ou supérieur à 12 mois : paiement périodique des intérêts (trimestriel, semestriel, annuel). Les modes de paiement spécifiques tels que la capitalisation ou le paiement en fin de phase de mobilisation nécessiteront un accord préalable en amont du comité d'engagement.	
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>De 25 à 60 ans maximum, en cohérence avec la durée de vie économique des actifs financés</b> , avec deux exceptions : • Prêt Investissements publics : projets touristiques portés par des sociétés privées limitées à 30 ans maximum ; • <b>20 ans</b> pour un Prêt Transformation Ecologique : projets de <b>rénovation énergétique liés à l'éducation</b> ;	
<b>Différé d'amortissement</b>	<b>2 ans maximum</b> (inclus dans la durée d'amortissement du prêt), <b>si</b> le montage économique de l'opération le justifie	
<b>Profil d'amortissement</b>	<b>Amortissement prioritaire</b> ( avec possibilité de taux de progression de l'amortissement : nous consulter) Ou <b>Echéance prioritaire et intérêts différés</b> Ou <b>Echéances et intérêts prioritaires</b> avec les 3 modalités de révision possibles (Simple Révisabilité, Double Révisabilité, Double Révisabilité Limitée) ; un taux de progressivité de l'échéance qui varie à chaque révision de l'index.	
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle / Semestrielle / Annuelle	
<b>Index</b>	<b>Index Livret A</b>	
	<b>Pour les prêts PSPL Transformation écologique : TLA + 0,50 %</b>	100 % du besoin d'emprunt de l'investissement
<b>Marge sur index et Quotité</b>	<b>Pour les prêts PSPL Cohésion sociale et territoriale : TLA + 0,60 %</b> <b>Pour les prêts PSPL Investissement public : TLA + 1,30 %</b>	100 % du besoin d'emprunt ( BE) de l'investissement si BE < ou = 5 M€ 50% du besoin d'emprunt ( BE) de l'investissement si BE > 5 M€ 100% si prêt catastrophe naturelle
<b>Commission d'instruction</b>	0,06 % de chaque ligne de prêt.	
<b>Pénalité de dédit</b>	1 % du montant du prêt annulé	
<b>Indemnité de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe swap ( J-40)	
<b>Indemnité de retard de paiement</b>	Taux de l'index en vigueur + 6 %	
<b>Commission d'engagement</b>	0,12%/an du montant du crédit non mobilisé. Applicable uniquement pour les prêts > 20M€ et dont la phase de mobilisation > 24 mois.	

04

## Nos Prêts du Secteur Public Local (PSPL)

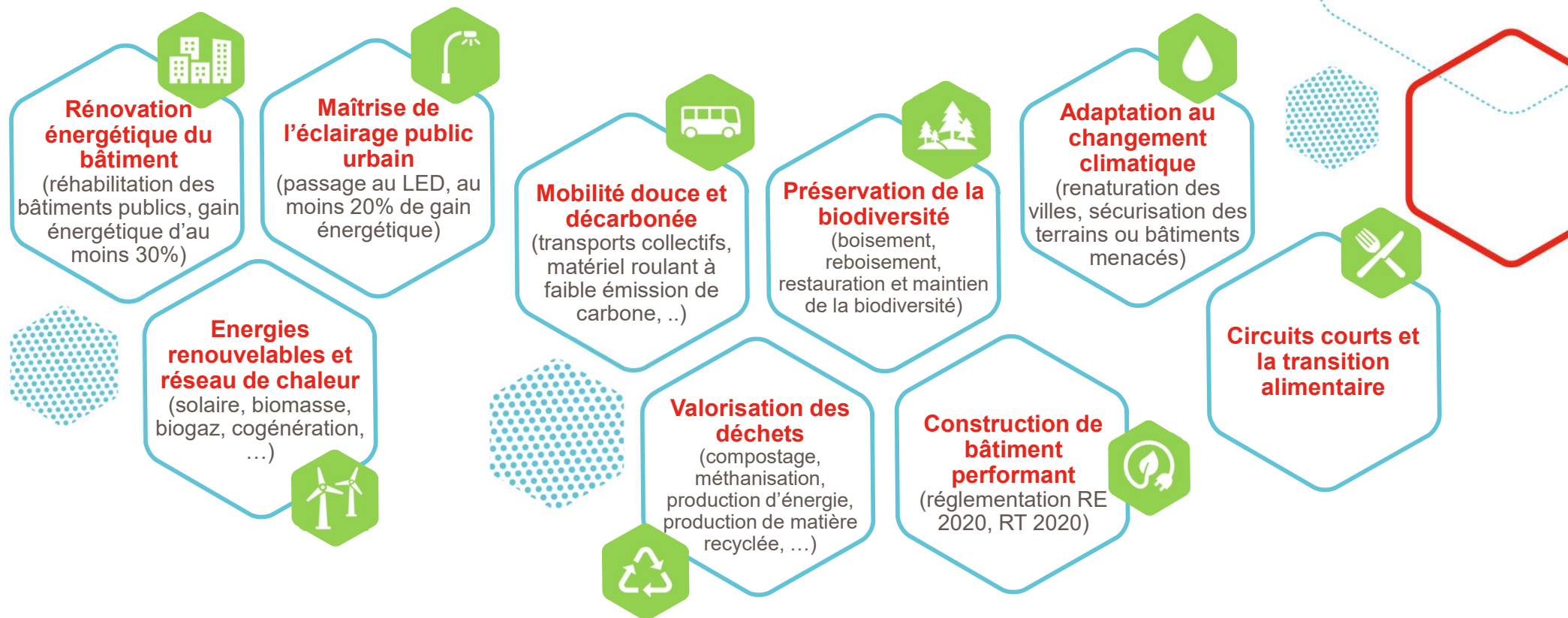


BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# Prêt Transformation Ecologique et Energétique (TEE)

Financer vos projets durables au taux le plus compétitif du marché – les opérations éligibles



# Prêt Transformation Ecologique et Energétique (TEE)

Financer vos projets durables au taux le plus compétitif du marché

TLA  
+  
0,50%

Éligible BEI  
et SFIL



## Durée du prêt

20 ans minimum (projets liés à l'éducation)  
25 ans minimum

## Bon à savoir

Certains de vos projets éligibles à nos autres offres de prêt sont aussi éligibles à l'offre de prêt TEE.

*Par exemple, une construction d'école qui est éligible au prêt EduPrêt peut aussi être éligible au prêt TEE qui a un taux plus attractif.*



# Aqua Prêt

La priorité aux projets de gestion de la ressource eau

Gestion vertueuse  
de la ressource eau  
et de la  
GEMAPI

Éligible BEI  
et SFIL

**TLA + 0,50%**



## Durée du prêt

25 ans minimum

## Quels projets ?

Eau potable, assainissement, REUT, gestion des eaux pluviales, GEMA, GEAMPI, GEPI, irrigation des cultures, désimperméabilisation et mise en place d'un revêtement perméable



# Edu Prêt – Edu Renov

Financer vos projets dans le secteur éducatif



Autres opérations  
(moins de 30% de gain énergétique)

**TLA + 0,60 %**

Opérations performantes  
énergétiquement\*

**TLA + 0,50 %**

ou

à **taux fixe** suivant un  
barème mensuel



## Durée du prêt

20 ans minimum pour les projets de rénovation  
25 ans minimum pour les projets de construction

## Quels projets ?

**Opérations performantes énergétiquement** : construction, extension, rénovation thermique, acquisition, tous les établissements scolaires et les équipements périscolaires, culturels, sportifs ou internats

**Autres opérations** : équipement sportif, culturels, périscolaires majoritairement fréquentés par les scolaires ou les étudiants sur le temps scolaire



Éligible BEI



# Prêt Cohésion Sociale

Financer des projets de long terme sur des thématiques de développement territorial

Santé  
éligible BEI

## Les thématiques

Santé  
Mobilité transitoire  
Rénovation d'ouvrage  
d'art  
Catastrophe naturelle

**TLA + 0,60%**

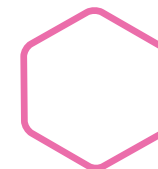


## Durée du prêt

25 ans minimum

## Quels projets ?

- Acquisition, construction ou rénovation des infrastructures de santé (hôpitaux, maisons de santé, cabinets médicaux...);
- Rénovation ou reconstruction des ouvrages d'art (pont, tunnel...) pour mise en sécurité;
- Reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle d'infrastructures publiques.



# Prêt Cohésion Territoriale

Financer des projets de long terme dans le secteur du tourisme

TOURISME ET  
PATRIMOINE  
OU  
INVESTISSEMENT  
D'INTERET PUBLIC  
DE LONG TERME

**TLA + 1,30%**



## Durée du prêt

25 ans minimum  
60 ans maximum

*Durée variant en fonction du type d'infrastructures et du type d'actifs financés*

## Quels projets ?

Projet en zone labellisée site patrimonial remarquable,  
Bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, autorisés à recevoir du public,  
Voirie (rénovation, création, réaménagement),  
Ouvrage d'art pour des travaux de construction,  
Parking (rénovation et création)



05

# Nos prêts fonciers

# Prêt Gaïa Territorial – Court terme et Long Terme

Financer des projets d'aménagement durable et de sobriété foncière

	Gaïa Territorial Court Terme	Gaïa Territorial Long Terme
<b>Emprunteurs éligibles</b>	Collectivités et leurs groupements, EPF, EPA, Personnes morales de droit privé détenues majoritairement par des emprunteurs éligibles	
<b>Opérations éligibles</b>	<p><b>Sobriété foncière, nature et biodiversité</b> : sanctuariser les fonciers pour protéger et restaurer grâce à des opérations de préservation des espaces naturels (forêt, littoral, etc) ou agricoles, préservation de la biodiversité, de désartificialisation des sols.</p> <p><b>Friches et industrie</b> : réaliser sur ce foncier des opérations de résorption de friches commerciales, ferroviaires, militaires et tertiaires</p> <p><b>Redynamisation urbaine</b> : réaliser des opérations de renouvellement urbain et commercial ou des opérations de transformation (tertiaire en logements, etc)</p>	
<b>Objectif</b>	Portage foncier et constitution de réserves foncières destinées à être revendues à un tiers	Acquisition de foncier destiné à être donné à bail au bénéfice d'un tiers
<b>Un taux attractif</b>	<p><b>TLA + 0,60%</b> - pour les projets de sobriété foncière, nature et biodiversité</p> <p><b>TLA + 0,80%</b> - pour les projets de redynamisation urbaine et de réhabilitation de friches</p>	
<b>Une durée de vie adaptée à vos projets</b>	<b>15 ans maximum</b>	<p><b>80 ans maximum</b> - Sobriété foncière, nature et biodiversité</p> <p><b>60 ans maximum</b> - Redynamisation urbaine et réhabilitation de friches</p>

Financez jusqu'à 100% de votre besoin d'emprunt

Exonération des indemnités de remboursement anticipé en cas de revente des parcelles

06

**Nos prêts  
Géographies  
Prioritaires**

# Les Prêts Renouvellement Urbain (PRU)

Améliorer les conditions de vie de vos habitants

**PRU AM :**  
Aménagement

**PRU ACV :**  
Action Cœur de Ville

**PRU PVD :**  
Petite Ville de Demain

**PPU QVA :**  
Projet urbain en  
quartier veille active

- Le prêt PRU AM : dédié au financement des opérations situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le prêt PRU ACV : pour les projets définis dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du Programme Action Cœur de Ville.
- Le prêt PRU PVD : dédié à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours au sein du Programme Petites Villes de Demain.
- Le prêt PPU QVA : dédié au financement de projets de développement localisés au sein des quartiers de la politique de la ville, pour les projets situés en quartiers en veille active.

# PRU AM, ACV et PVD

Construire acquérir ou réhabiliter au sein d'une opération de revitalisation du territoire

Conditions financières	
Projets éligibles	Équipements publics, infrastructures et aménagements urbains, les bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique du quartier, le portage foncier dans le cadre de projets d'aménagement
Quotité de financement	100% du besoin d'emprunt 75% du besoin d'emprunt pour un investisseur privé si le montant global des investissements dépasse 10M€ 50% du besoin d'emprunt pour les projets conduits dans le cadre de PPP
Durée d'amortissement	5 à 30 ans
Taux	<b>TLA + 0,60%</b> Inflation (barème mensuel) Taux fixe sur 25 ans maximum (barème mensuel) pour les projets TEE, hors PTOM, sous certaines conditions
Mobilisation des fonds	5 ans maximum ( en plus de la durée d'amortissement du prêt)
Différé d'amortissement	2 ans maximum (inclus dans la durée d'amortissement du prêt)
Pénalité de dédit	1% du montant du prêt annulé
Indemnité de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle

# PPU - PNRU Quartiers en veille active

Construire acquérir ou réhabiliter au sein d'un programme territorial

Conditions financières	
Projets éligibles	Équipements publics, infrastructures et aménagements urbains, les bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique du quartier, le portage foncier dans le cadre de projets d'aménagement
Quotité de financement	100% du besoin d'emprunt 75% du besoin d'emprunt pour un investisseur privé si le montant global des investissements dépasse 10M€ 50% du besoin d'emprunt pour les projets conduits dans le cadre de PPP
Durée d'amortissement	5 à 30 ans
Taux	<b>TLA + 1%</b> Inflation (barème mensuel) Taux fixe sur 25 ans maximum (barème mensuel) pour les projets TEE, hors PTOM, sous certaines conditions
Mobilisation des fonds	5 ans maximum ( en plus de la durée d'amortissement du prêt)
Différé d'amortissement	2 ans maximum (inclus dans la durée d'amortissement du prêt)
Pénalité de dédit	1% du montant du prêt annulé
Indemnité de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle

07

# Investir

Financement en fonds  
propres



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



Caisse  
des Dépôts  
GROUPE

# La banque des territoires investit dans les projets d'intérêt général

La Caisse des Dépôts, **co-investisseur minoritaire d'une société** (EPL, civile, commerciale) :

1. qui porte des actifs,
2. dont la pertinence territoriale et les externalités positives sont reconnues et évaluées
3. et dont le modèle économique est robuste.

## ECONOMIE ET COHESION SOCIALE

Economie de la connaissance  
Entrepreneuriat, formation, jeunesse  
Développement économique et économie sociale et solidaire

## IMMOBILIER VILLE TOURISME

Immobiliers d'activités  
Renouvellement urbain  
Commerces et loisirs  
Médico-social, ville durable



## INVESTIT DANS LES TERRITOIRES

### TRANSITION NUMERIQUE

Très haut débit  
Services et usages numériques

### TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Energies renouvelables électriques et thermiques  
Efficacité énergétique des bâtiments

**INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT**  
Terrestre, maritime, fluviale et aérien

# L'offre d'investissement de la Banque des Territoires

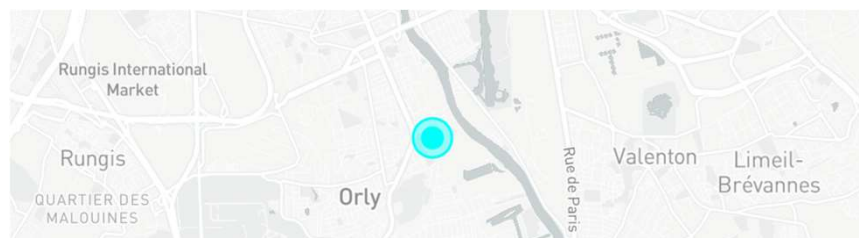
## ➤ Participations en fonds propres et quasi fonds propres :

- Les sociétés de projet aux côtés d'entrepreneurs / de porteurs de projet
- Les SEM et filiales de SEM pour des projets du territoires portés par les collectivités
- Les SEMOP, les SCIC

## ➤ En tant qu'investisseur avisé:

- Rentabilité positive attendue des projets
- Intervention minoritaire au côté du porteur de projet
- Approche long-termiste du retour sur investissements
- Intervention en CPI ou VEFA dans le cadre d'un projet immobilier
- Action BdT peut également être intermédiée dans des sociétés multi-projets : fonds dédiés, foncières d'entreprise, ...

## Exemple d'investissement - Immobilier



### Résidence Suitétudes Terminal 94 à Orly

*Inauguration en mars 2020*

*Ensemble mixte de 5 600 m<sup>2</sup> avec résidences étudiantes (131 studios gérés par Global Exploitation), bureaux et local commercial.*

*Quartier des navigateurs en pleine reconversion (NPNRU)*

*Arrivée du tramway T9 fin 2020*



# La consignation pour protéger vos intérêts

Garantie d'une créance ou de l'exécution d'une obligation



La **consignation** concerne des fonds dont la propriété est litigieuse ou incertaine ou encore qui ne peuvent être remis à l'ayant droit en raison de certains obstacles. La consignation garantit une créance ou l'exécution d'une obligation.

La Caisse des Dépôts assure la **conversion des fonds**. Elle les reverse aux bénéficiaires désignés ou à défaut de bénéficiaires identifiés, procède à des mesures de publicité puis sans manifestation des bénéficiaires, à la déchéance des fonds et valeurs au profit de l'Etat (L518-24 du CMF).

## Préemption d'un bien immobilier

Consignez pour exercer votre droit

## Expropriation

Consignez pour prendre possession d'un bien

## Plan de Prévention des Risques Technologiques

Consignez les contributions financières

## Collectivité

Sécurisez les travaux de lotissement

## Fonds de revitalisation

Sécurisez vos contributions financières

## Entreprises polluantes

Consignez une contrainte financière



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



### **NOUS CONTACTER**

- Madame Cigdem GUVENIR (centre et nord 77)  
[Cigdem.Guvenir@caissedesdepots.fr](mailto:Cigdem.Guvenir@caissedesdepots.fr) - 06 38 77 80 03
- Madame Nina FEVRES (centre et sud 77)  
[Nina.Fevres@caissedesdepots.fr](mailto:Nina.Fevres@caissedesdepots.fr) - 06 07 18 18 71
- Madame Anne McQUEEN  
[Anne.mcqueen@caissedesdepots.fr](mailto:Anne.mcqueen@caissedesdepots.fr) - 06 08 87 18 21